



DEPARTEMENT DU
DOUBS

ARRONDISSEMENT DE
BESANCON

CANTON D'ORNANS

COMMUNE DE TREPOT

25620 (INSEE 25569)

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 mars 2026

Délibération n° 8-2026

L'an deux-mil-vingt-six, le **lundi trente mars à 20 heures**, le Conseil Municipal de la commune de TREPOT, s'est réuni à la salle du centre d'animation après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard MOUGIN, Maire.

Objet :

**Délégués au Syndicat
Intercommunal des Eaux
de la Haute-Loue (SIEHL)**

Etaient présent(e)s : MOUGIN Gérard, PROST Pierre, PERROT Nathalie, JUILLARD Mathieu, LATHELIER Marine, FOREST Aurore, FRANCESCETTI Jean-Pascal, LAUNAY Adeline, VANICAT Françoise, MICHEL Pascale, GUERRE Thomas, VIGOT Patrick, LOCATELLI François.

Absent(e)s excusé(e)s (sans procuration) :

Membres en exercice : 13

Membres présent(e)s : 13

Ayant pris part au vote : 13

Dont ayant donné procuration : /

Date de convocation :

24/03/2026

Date d'affichage :

24/03/2026

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'une personne secrétaire pris dans le conseil, **FRANCESCETTI Jean-Pascal** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Président a déclaré la séance ouverte.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune de Trepot adhère au syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue pour la compétence Eau Potable.

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner des délégués communaux qui la représenteront au comité syndical du SIEHL et pour la durée du mandat au nombre de 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune de 500 à 999 habitants.

Après délibération :

Le délégué titulaire est :

- VIGOT Patrick

Le délégué suppléant est :

- MICHEL Pascale

Voix Pour : 13

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Gérard MOUGIN

